

OFFRE SÉRÉNITÉ

1. Garantie de résultats – Remboursement

Si, à l'issue des 12 mois d'abonnement, le professionnel n'a enregistré aucune interaction, il pourra solliciter un remboursement intégral des frais engagés, soit 500 € (France) ou 800 \$ (Canada), à condition de ne pas avoir bénéficié d'une offre promotionnelle (dans ce cas, le remboursement portera sur le montant effectivement payé).

Conditions d'éligibilité au remboursement :

- La demande de remboursement doit être formulée par écrit (courrier recommandé), dans un délai de 30 jours suivant la fin de l'abonnement.
- Le profil professionnel doit avoir été actif pendant la durée de l'abonnement, avec au minimum 3 modifications ou actualisations des offres proposées.
- Le Client doit avoir renseigné des informations exactes, complètes et régulièrement mises à jour tout au long de la période d'abonnement.

Seules les interactions mesurées et validées via les outils de traçabilité d'Appy-up seront prises en compte.

Le Client doit avoir publié au minimum 3 offres, toutes affichant au moins 15 % de remise, pendant 12 mois consécutifs, afin de favoriser la rétention des utilisateurs de l'application.

Un rapport de communication doit être fourni en fin de période, comprenant captures d'écran, liens et preuves des actions menées.

Le Client doit s'être connecté à l'application au moins 2 fois par mois afin de gérer ses offres.

2. Responsabilités

La société s'engage à mettre en œuvre tous les moyens raisonnables pour assurer la promotion du profil du Client. Toutefois, elle ne peut garantir une conversion commerciale (vente, signature de contrat, etc.) au-delà des interactions indiquées dans la garantie.

3. Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français et canadien. En cas de litige, et après une tentative de résolution amiable, la compétence exclusive est attribuée aux tribunaux du siège social d'Appy-up.